

FLASH ACCIDENT

Chute d'une toiture

Accident dans une collectivité
du département le 05/09/2019

3 vertèbres fracturées
Arrêt de 4 mois

Un agent du service technique intervenait seul sur la toiture en fibrociment d'un bâtiment pour remplacer une tôle translucide. Une fois cette tôle remplacée, il a évolué sur la toiture pour l'inspecter car il avait reçu un signalement d'un problème sur une autre tôle translucide. A un moment, une tôle en fibrociment s'est cassée sous son poids et l'agent a fait une chute d'environ 2m de haut. Il s'est réceptionné sur ses pieds. Il a prévenu son supérieur hiérarchique puis a fini son travail. Le soir il est allé aux urgences car il souffrait.



RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE

- Identifier toutes les interventions en toitures réalisées en régie et décrire les moyens d'accès et les moyens de protection (garde-corps, ligne de vie, points d'ancrage...) existants ou à mettre en œuvre (voir le DIUO – dossier d'intervention ultérieur sur ouvrage – lorsqu'il existe).
- Acquérir et installer des systèmes arrêts de chutes (points d'ancrage, ligne de vie, harnais, filets de sécurité).
- Prévoir la vérification périodique du matériel (point d'ancrage, ligne de vie, harnais, filets).
- Former les agents concernés au travail en hauteur et à l'utilisation des systèmes antichute (port du harnais de sécurité et / ou pose des filets de sécurité).
- Programmer les interventions en hauteur.
- Prévoir le travail en binôme sur ces interventions.
- Mettre en place une procédure sur le comportement à adopter en cas d'accident.